



## ARRETE MUNICIPAL N° 2023/53/PM

Portant réglementation de la circulation route du Giron le lundi 20 novembre 2023 en raison de travaux.

### Le Maire de la Commune de FRAIZE,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiée et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992) modifiée et complétée ;

VU la demande sollicitée le 09 novembre 2023 par Monsieur Fabrice BOUDRY ;

**Considérant** qu'en raison de l'installation d'un échafaudage nécessaire à la pose de volets en façade de son habitation au N° 9 Route du Giron, il y a lieu d'interdire temporairement la circulation sur cette voie pendant toute la durée des travaux ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Le lundi 20 novembre 2023 la circulation sera interdite à tous les véhicules au niveau du N° 09 Route du Giron .

**ARTICLE 2** : Pendant la durée des travaux, la circulation sera déviée par la route du Mazeville et la rue des Aulnes

**ARTICLE 3** : La signalisation de restriction et de déviation sera mise en place par le pétitionnaire

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité de la section règlementée et aux endroits habituels.

**ARTICLE 5** : La Police Municipale et la Gendarmerie, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté. Les infractions seront constatées et réprimées conformément à la Loi.

**DIFFUSION :**

Mairie  
Police Municipale  
Gendarmerie  
SDIS  
Pétitionnaire

FRAIZE, le 09 novembre 2023

Le Maire,

  
Caroline LEROGNON

